

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
ANNÉE 2026**

A. Informations relatives à la demande

Veuillez noter que :

- > Toutes les rubriques ci-dessous doivent être obligatoirement complétées correctement et lisiblement ;
- > Le présent formulaire ainsi que les pièces justificatives à y joindre (voir rubrique A5) doivent être transmis au service au plus tard pour le 15 octobre 2026 ;
- > Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités ;
- > La demande d'un subside communal est une procédure administrative nécessitant plusieurs étapes, impliquant un délai entre la soumission de la demande, son acceptation par les autorités et le versement de la somme. Dans tous les cas, au plus vite vous nous fournissez les pièces demandées, au plus vite votre dossier est complet et en ordre pour être présenté aux instances communales.

A1 - Informations relatives à l'organisme demandeur	
Dénomination :	
Forme juridique : ☐ Asbl ☐ Association de fait ☐ Autre, précisez :	
Objet social :	
N° d'entreprise/TVA : (ne concerne pas les associations de fait)	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
N° téléphone :	N° GSM :
Informations bancaires ▲ Le compte bancaire doit être au nom de l'association	
N° du compte bancaire :	
Titulaire du compte bancaire :	
A2 - Informations relatives au représentant/à la représentant-e de l'organisme demandeur	
Fonction :	
Nom :	Prénom :
N° de registre national :	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
Email :	Téléphone :
A3 - Informations relatives au trésorier/à la trésorière de l'organisme demandeur	
Fonction :	
Nom :	Prénom :
N° de registre national :	
Email :	Téléphone :
Adresse :	

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE A POSTERIORI POUR 2026

A4 – Subvention sollicitée auprès de la Ville de Charleroi	
Montant (<3.500 € si association de fait)	€
Description de l'activité, de l'évènement ou de la dépense à subsidier. ▲ Il est indispensable de préciser le type de dépenses que vous avez fait avec le subside sollicité	
Autres aides sollicitées ou obtenues pour la même activité ou le même investissement	
> Montant Origine	€
> Montant Origine	€
> Montant Origine	€

A5 – Pièces justificatives à joindre obligatoirement au document pour le 15 octobre au plus tard

- > Budget (Recettes - Dépenses) de l'évènement ;
- > Factures dûment acquittées (tickets ou extraits de comptes) qui prouvent que les dépenses ont bien été supportées ou documents justificatifs (ex : reçus) pour les paiements en liquide ;
- > Relevé d'identité bancaire 2026 (au nom de l'asbl si association de fait) ;
- > Le rapport de la manifestation/évènement/activité (rapport, flyer, communication ...) ;
- > Attestation de non double subsideation pour la même activité ;
- > Si récemment modifiés, nouvelle asbl ou 1^{re} demande : les statuts parus au Moniteur belge (ne concerne pas les associations de fait)



La subvention devra être justifiée par la remise des pièces justificatives ci-dessus au plus tard le 15.10.2026 à l'adresse suivante subsideculture@charleroi.be

Certifié sincère et conforme

Nom, prénom et signature du/de la représentant-e de
l'organisme

Le

2026